



AG2R LA MONDIALE

La Mondiale

Le Bilan GES

Année de référence : 2011

Année de reporting : 2014

Auteur : C.BOUCLY CISILOTTO

Date de création : 12.11.2015

1. Description de la personne morale concernée

Raison sociale	GIE LA MONDIALE GROUPE
Code NAF	6622Z
Code SIREN	445 331 192
Code SIRET	445 331 192 00010
Adresse	32 Avenue Emile Zola 59370 Mons en Baroeul
Nombre de salariés	2660
Approche retenue	Contrôle opérationnel
Description sommaire de l'activité	AG2R LA MONDIALE est le 1 ^{er} groupe de protection sociale en France. Il allie performance économique et engagement social au travers des valeurs portées par le paritarisme et le mutualisme. En 2014, il a géré 19 Md€ de collecte en assurances de personnes et en retraite complémentaire obligatoire pour 9 millions d'assurés environ. AG2R LA MONDIALE dispose de toutes les expertises en assurance de personnes. Le Groupe couvre l'ensemble des besoins de protection sociale et patrimoniale tout au long de la vie de ses assurés. Il apporte des réponses individuelles et collectives, aussi bien en prévoyance qu'en santé, en épargne comme en retraite complémentaire et supplémentaire, quels que soient l'âge, le statut social et le secteur professionnel.
Schémas des périmètres organisationnels de la PM retenu	L'étude couvre l'ensemble des activités opérationnelles du GIE LA MONDIALE en 2014. Le GIE LA MONDIALE est l'un des deux groupements d'intérêt économique du groupe AG2R LA MONDIALE. Le GIE LA MONDIALE met des moyens humains et matériels à la disposition des entités entrant dans le périmètre de consolidation de La Mondiale.
Description du périmètre opérationnel retenu (catégorie, postes, sources)	Ce premier BEGES regroupe les émissions directes de GES liées à la combustion d'énergie des sources fixes ou mobiles (consommations de carburants de la flotte de véhicules possédés ou en leasing) et aux fuites de fluides frigorigènes ainsi que les émissions indirectes associées aux consommations d'énergie, à leur transport et leur distribution : électricité, production de vapeur, chaleur et froid. En outre, compte tenu de l'organisation commerciale de La Mondiale et afin de produire des données les plus proches de la réalité organisationnelles, nous avons pris le parti de renseigner le poste n° 13 relatif aux déplacements des commerciaux par leurs propres moyens n'appartenant pas à la personne morale.

2. Année de reporting de l'exercice et l'année de référence

Année de reporting	2014
Année de référence	2011
Explication (signaler toute modification du périmètre organisationnel)	NA

3. Les émissions directes de GES, évaluées séparément par poste et pour chaque GES en tonnes et en équivalent CO₂

Catégories D'émission	N°	Postes d'émissions	Sources d'émissions	CO ₂ (Tonnes)
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	Combustion d'énergie de sources fixes	268
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Combustion de carburant des sources mobiles	43
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	Procédés industriels non liés à une combustion pouvant provenir de décarbonatation, de réactions chimiques, etc.	
	4	Emission directes fugitives	Fuites de fluides frigorigènes, bétail, fertilisation azotée, traitement de déchets organiques, etc.	76
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)	Biomasse liée aux activités sur le sol, les zones humides ou l'exploitation des forêts.	
		Sous total		386

4. Les émissions indirectes de GES associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée, quantifiées séparément par poste et en tonnes équivalent CO₂,

Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Production de l'électricité, son transport et sa distribution	504
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid **	Production de vapeur, chaleur et froid, leur transport et leur distribution	196
		Sous total		701

** Les émissions indirectes associées au transport et la distribution de l'électricité, de la vapeur, de la chaleur et du froid sont comptabilisées dans les référentiels internationaux dans la catégorie «Autres émissions indirectes de GES» (scope 3).

5. Les autres émissions indirectes, si la personne morale a fait le choix de les évaluer,

Autres émissions indirectes de GES*	8	Emissions liées à l'énergie non incluse dans les catégories "émissions directes de GES" et "émissions de GES à énergie Indirectes"	-Extraction, production et transport des combustibles consommés par la PM -Extraction, production et transport des combustibles consommés lors de la production d'électricité, de vapeur, de chaleur et de froid consommée par la PM	206
	9	Achats de produits ou services	-Extraction et production des intrants matériels et immatériels de la PM qui ne sont pas inclus dans les autres postes -Sous traitante	
	10	Immobilisations de biens	Extraction et production des biens corporels et incorporels immobilisés par la PM	10
	11	Déchets	Transport et traitement des déchets de la PM	
	12	Transport de marchandise amont	Transport de marchandise dont le coût est supporté par la PM	
	13	Déplacement professionnels	Transports des employés par des moyens n'appartenant pas à la PM	6059
	14	Franchise amont	Activités du franchiseur	
	15	Actifs en leasing amont	Actifs en leasing tel que les consommations d'énergie et la fabrication des équipements en tant que tel	
	16	Investissements	Sources liées aux projets ou activités liées aux investissements financiers	
	17	Transport des visiteurs et des clients	Consommation d'énergie liés au transport des visiteurs de la PM qu'ils soient clients, fournisseurs ou autre.	
	18	Transport des marchandises aval	Transport et à la distribution dont le coût n'est supporté par la PM	
	19	Utilisation des produits vendus	Consommation d'énergie	
	20	Fin de vie des produits vendus	Traitement de la fin de vie des produits	
	21	Franchise aval	Consommation d'énergie des franchisés	
	22	Leasing aval	Consommation d'énergie des actifs en bail	
	23	Déplacement domicile travail	Déplacement domicile-travail et télétravail	
	24	Autres émissions indirectes	Emissions indirectes non couvertes par les postes précédemment cités dans les catégories 7 à 23	
	Sous total			6275

*Catégories d'émissions non concernées par l'obligation réglementaire et à prendre en compte de manière optionnelle dans la présente méthode

Ces trois types d'émissions sont présentés selon les formats de tableau présentés ci-après.

			Emissions de GES								Emissions évitées de GES
Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	Emissions de GES					Total (t CO2e)	CO2 b (tonnes)	Incertitude (t CO2e)	Total (t CO2e)
			CO2 (tonnes)	CH4 (tonnes)	N2O (tonnes)	Autres gaz (tonnes)	Total (t CO2e)				
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	264	0	0	0	268	0	12	0	
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	42	0	0	0	43	2	8	0	
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	0	0	0	0	0	0	
	4	Emissions directes fugitives	0	0	0	0	76	0	21	0	
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)									
		Sous total	306	0	0	0	386	2	25	0	
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	0	0	0	0	504	0	47	0	
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur	0	0	0	0	196	0	57	0	
		Sous total	0	0	0	0	701	0	74	0	
Autres émissions indirectes de GES	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	45	1	0	0	206	-2	14	0	
	9	Achats de produits ou services	0	0	0	0	0	0	0	0	
	10	Immobilisations de biens	10	0	0	0	10	0	2	0	
	11	Déchets	0	0	0	0	0	0	0	0	
	12	Transport de marchandise amont	0	0	0	0	0	0	0	0	
	13	Déplacements professionnels	5 902	40	37	0	6 059	37	559	0	
	14	Franchise amont	0	0	0	0	0	0	0	0	
	15	Actifs en leasing amont	0	0	0	0	0	0	0	0	
	16	Investissements									
	17	Transport des visiteurs et des clients	0	0	0	0	0	0	0	0	
	18	Transport de marchandise aval	0	0	0	0	0	0	0	0	
	19	Utilisation des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0	
	20	Fin de vie des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0	
	21	Franchise aval	0	0	0	0	0	0	0	0	
	22	Leasing aval	0	0	0	0	0	0	0	0	
	23	Déplacements domicile travail	0	0	0	0	0	0	0	0	
	24	Autres émissions indirectes	0	0	0	0	0	0	0	0	
		Sous total	5 957	40	37	0	6 275	35	559	0	

■ :Facultatif

CO2 b: CO2 issu de la biomasse

* Catégorie d'émissions non concernée par l'obligation réglementaire

6. De façon optionnelle, les émissions évitées quantifiées de manière séparée selon le format de tableau présenté ci-après, et les méthodes utilisées **NA**

Catégories d'émission	Postes d'émissions	Total (TCO2e)	Méthode utilisée
Emissions directes	1		
	2		
	3		
	4		
	5		
	Sous total		
Emissions indirectes associées à l'énergie	6		
	7		
	Sous total		
Autres émissions indirectes*	8		
	9		
	10		
	11		
	12		
	13		
	14		
	15		
	16		
	17		
	18		
	19		
	20		
	21		
	22		
	23		
	24		
Sous total			

 :Facultatif

* Catégorie d'émissions non concernée par l'obligation réglementaire

7. Les éléments d'appréciation sur les incertitudes,

	Les consommations d'électricité et de gaz imputables à La Mondiale ont été calculées à partir d'une répartition des consommations globales du Groupe AG2R LA MONDIALE entre les deux GIE AG2R et La Mondiale ce qui explique une incertitude plus importante par rapport aux autres postes.
--	---

8. La motivation pour l'exclusion des sources de GES et de poste d'émissions de GES lors de l'évaluation des émissions GES,

	Ce bilan comporte uniquement la partie réglementaire de l'activité opérationnelle du BEGES. Une évaluation de l'ensemble des postes d'émissions liées à l'activité opérationnelle est en cours de consolidation au niveau du Groupe AG2R LA MONDIALE. Notons que la partie uniquement imputable au GIE La Mondiale n'est pas identifiable. De plus, ni les actifs financiers ni les actifs de placement ne sont pris en compte dans ces études.
--	---

9. Si différent des facteurs par défaut de la Base Carbone®, les facteurs d'émissions et les PRG utilisés selon les formats de tableau présentés ci-après,

Liste des facteurs d'émissions (FE) utilisés différents de la Base Carbone® :

Modification de FE	
FE modifiés	source documentaire ou mode de calcul

La personne morale peut regrouper les facteurs d'émissions pour une même source documentaire ou un même mode de calcul.

Liste des PRG modifiés et explications :

Modification de PRG	
FRG modifiés	explications
NA	NA

10. A partir du deuxième bilan, l'explication de tout recalcul de l'année de référence,

	NA
--	----

11. Adresse du site Internet où est mis à disposition le bilan d'émissions de GES (en absence de site internet, la préfecture de région publie le bilan sur son site).

	www.ag2rlamondiale.fr
--	--

Par ailleurs, la personne morale notifie au Préfet de région les coordonnées de la personne responsable du bilan d'émissions de GES.

Responsable du suivi	Caroline BOUCLY CISILOTTO
Fonction	Chef de projet Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES)
Adresse	26 Rue de Montholon 75009 PARIS
Téléphone	0176609148
Courriel	caroline.cisilotto@ag2rlamondiale.fr

12. Optionnel :

Pour répondre aux missions du pôle en matière d'évaluation du dispositif, merci de compléter les éléments suivants :

Données complémentaires dans le cadre de la mission d'évaluation du Pôle de la coordination nationale

- un bilan d'émissions de GES avait-il déjà été réalisé auparavant ?

Une première mesure des émissions de gaz à effet de serre a été effectuée sur le même périmètre en 2012 pour l'exercice 2011.

- si oui, avec quelle méthode ?

	Méthode ABC/ ADEME Version 7.1
--	--------------------------------

- une description de ses politiques, stratégies ou programmes GES

--	--

- ce bilan d'émissions de GES a-t-il été réalisé en interne à l'entreprise ou par un bureau d'études ?

Ce bilan a été réalisé en interne par un chef de projet formé à la licence ABC (formation suivie en 2012 sur les deux modules avec licence d'exploitation et d'utilisation obtenue). La chef de projet s'est appuyée sur la solution technique Elicarbon de la société Eliadis. Nous avons suivi la version méthodologique 7.1 de l'ADEME selon l'approche dite de « contrôle opérationnel ».

Synthèse des actions de réduction des émissions GES et objectif

Actions de réduction portant sur toutes les émissions :

- Affiner la collecte des données relatives au bilan des émissions de gaz à effet de serre sur les postes déjà renseignés ;
- Appliquer la politique environnementale globale validée par le Comité Exécutif ;
- Sensibiliser les collaborateurs, parties prenantes à la lutte contre le changement climatique.

Actions de réduction portant sur les émissions directes et indirectes :

1) Énergie

- Animer les utilisateurs des sites d'exploitation (collaborateurs) en mettant en place des challenges intersites, en les informant sur l'existence de l'outil de télé relève mis en place et en les sensibilisant aux éco-comportements à adopter au quotidien afin de mieux maîtriser les consommations des sites ;
- Maîtriser la consommation énergétique des bâtiments neufs et rénovés d'ici 2020 (réglementation thermique) ;
- Poursuivre l'amélioration de l'efficacité énergétique des sites ;
- Continuer à étudier la faisabilité d'achat d'électricité verte.

2) Hors énergie

- Améliorer la maintenance des prestataires ;
- Continuer à suivre la réglementation des fluides frigorigènes (suppression de certains gaz).

3) Des sources mobiles à moteur thermique

- Continuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre du parc automobile.

Objectif de réduction

Au vu des chiffres de cette seconde mesure, on peut établir un objectif de réduction de 5% pour le GIE LA MONDIALE. En effet, grâce à la politique environnementale du Groupe établie et aux différentes actions de réductions prévues qui en découlent, les émissions de gaz à effet de serre pourront ainsi, diminuer sur les différents postes comptabilisés.